

# Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 157f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## Déclaration du Conseil de l'Europe à l'occasion de l'anniversaire des attentats à la bombe de Madrid en 2004

**Déclaration commune du Président du Comité des Ministres, du Président de l'Assemblée parlementaire, du Secrétaire Général, du Président du Congrès et du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe,**

Strasbourg, 09.03.2007 – « Il y a trois ans, 192 personnes étaient tuées et plus de 2 000 autres blessées au cours de l'une des séries d'attentats les plus sanglants en Europe. L'anniversaire des attentats de Madrid est pour nous l'occasion de réaffirmer notre solidarité avec les familles des victimes et avec le peuple espagnol, mais aussi de renouveler notre appel pour que, dans la lutte contre le terrorisme, la coopération internationale soit améliorée, étendue et renforcée.

Les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe devraient mettre pleinement à profit les instruments juridiques internationaux existants et ratifier en priorité la [Convention de 2005 du Conseil de l'Europe pour la Prévention du Terrorisme](#). Ce traité érige en délit pénal un certain nombre d'actes tels que l'incitation, le recrutement et l'entraînement pouvant aboutir à des actes de terrorisme, et renforce la coopération en matière de prévention du terrorisme en modifiant les dispositions existantes pour ce qui est de l'extradition et de l'entraide judiciaire. Cet instrument, qui permet de répondre de manière déterminée, efficace et équitable à la menace terroriste, est conçu pour protéger la vie et la liberté de nos citoyens. »

### Note aux rédactions

« Le terrorisme, pourquoi? », tel est le thème d'une conférence internationale que le Conseil de l'Europe organisera les 25 et 26 avril prochain à Strasbourg. Consacrée aux conditions propices à la propagation du terrorisme, la conférence réunira quelque 250 participants autour de trois thèmes principaux : le rôle du dialogue interculturel et interreligieux, l'importance d'ancrer la politique étrangère et la gouvernance sur des principes de responsabilité, et les causes profondes du terrorisme.

Pour plus d'informations voir [www.coe.int/gmt](http://www.coe.int/gmt).

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.